

# OUVRE-MOI LA PORTE

*Municipalité de Plaisance*  
274, rue Desjardins  
Plaisance (Québec) J0V 1S0  
(819) 427-5363



Vol. 10, No. 6

10 décembre 2008

## MESSAGE DU MAIRE



Présentement, nous nous efforçons de brancher les résidences des citoyens et citoyennes pour qu'ils puissent avoir le service internet haute vitesse. Vous avez le goût d'avoir un service accéléré d'internet, appelez M. Alain Paré au numéro de téléphone suivant : (819) 790-9021, il se fera un plaisir d'aller vous rencontrer. Nous avons présentement trois tours qui desservent la municipalité de Plaisance.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes. Que l'esprit de Noël envahisse vos cœurs et vous fasse ressentir la joie d'être ensemble.

Que l'année nouvelle soit gage de succès de santé et surtout que vous viviez des projets à votre mesure c'est-à-dire grandioses, enrichissants et qui vous apporteront le bonheur comme vous le méritez.

Joyeux Noël et bonne année !

Paulette Lalande, Maire



### Heures du bureau municipal

Du lundi au jeudi

8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Vendredi : fermé

### TABLE DES MATIÈRES

Horaire de tombée/ouvre-moi la porte .....	2
À la rencontre d'une présence.....	2
Le coin des loisirs.....	2
Guignolée 2008.....	2
Prévention incendie.....	3
Avis public.....	4
Tableau de comparaison des taxes annuelles..	5
Avis public/Budget 2009.....	6
Club de l'Amitié de Plaisance .....	7
Calendrier ordures et recyclage 2009.....	8
Fermeture des bureaux municipaux.....	8



## HORAIRE DE TOMBÉE/OUVRE-MOI LA PORTE 2009



Six parutions seront acheminées aux citoyennes et citoyens de la municipalité. Voici donc l'horaire de tombée pour les organismes désirant inclure un texte à notre bulletin d'information.

2 février

1<sup>er</sup> avril

1<sup>er</sup> juin

3 août

1<sup>er</sup> octobre

1<sup>er</sup> décembre

### À LA RENCONTRE D'UNE PRÉSENCE



Pourquoi nous allons à la messe? Nous venons à la messe pour nous rassembler et célébrer ensemble l'Eucharistie. Nous venons à la messe pour rendre grâce. « Rendre grâce » signifie remercier. Nous venons tout d'abord remercier Dieu Notre Père pour tout ce qu'Il fait pour nous et pour chacun de nos frères et sœurs. Nous venons Le remercier pour la vie et tout ce qu'Il nous donne car tout vient de Lui. Nous venons Le remercier de nous avoir envoyé son Fils qui s'est fait l'un de nous, est venu habiter parmi nous, nous parler du Père (le révéler à nous) et nous dire comment Il nous aime. Nous venons également remercier Jésus d'avoir bien voulu donner sa vie, librement, par amour, en rançon pour chacun de nous afin que nous soyons sauvés et que nous ayons la Vie. Nous venons à la messe pour nous ressourcer, nous abreuver à la Source, pour nous nourrir de la parole et du Pain de Vie. Nous venons à la messe pour répondre à l'invitation du Seigneur qui nous invite à son repas. Nous venons à la messe pour venir à sa rencontre. Nous venons y rencontrer le Seigneur **dans sa Parole** (à partir de lectures tirées de l'Ancien Testaments et des épîtres puis l'Évangile) et **dans son Pain**. Pain et vin qui au moment de l'Eucharistie se transformeront pour devenir le Corps et le Sang de Jésus-Christ. Présence réelle de Jésus, notre Sauveur qui vient par la suite se donner intimement à chacun de nous dans la Sainte Communion. « **L'Ultime rencontre avec l'ultime Présence** ». Cette rencontre peut parfois se prolonger avec l'Adoration eucharistique où nous nous retrouvons avec le Seigneur comme après le dernier repas, au Jardin des Oliviers pour veiller et prier avec Lui. Nous pouvons également le rencontrer dans le sacrement de la Réconciliation où le Seigneur nous exprime toute sa miséricorde et vient y guérir nos blessures. Il nous donne des rendez-vous, des rendez-vous d'Amour. Pourquoi ne pas répondre à son invitation?

Louise Villemure, déléguée pastorale pour l'équipe locale.

### LE COIN DES LOISIRS

L'Association des loisirs de Plaisance est heureuse d'inviter les enfants ainsi que leur famille à fêter Noël ensemble le 14 décembre prochain. Voici le programme que nous vous proposons :



### Le Père Noël de Plaisance - 14 décembre 2008



Venez assister à la parade du Père Noël dans les rues de Plaisance à **13h00** qui se tiendra à la salle municipale pour distribuer **LES CADEAUX** aux enfants.

L'après-midi finira par un **conte de Noël vers 15h00**. Venez nombreux !

### GUIGNOLÉE 2008

C'est le 7 décembre dernier, par une belle journée de neige, que le Service des incendies de Plaisance accompagnée par quelques bénévoles ont parcouru les rues de notre municipalité pour recueillir des denrées non-périssables ainsi que de l'argent pour venir en aide aux plus démunis. Le tout a été remis à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation, qui en



assureront la distribution le 20 décembre prochain. **MERCI À VOUS TOUS** pour votre générosité, car grâce à vous, le plancher du camion servant à transporter le 6 roues (ancienne ambulance) était remplie à pleine capacité et une somme de 2008,66\$ a été remis à cet organisme lors de cette journée de guignolée.

## **PRÉVENTION INCENDIE**

Comme le Service des incendies n'a pas effectué de visites de prévention cette année, voici quelques règles de prévention incendie applicables en tout temps et plus particulièrement, en ce temps des Fêtes. Si vous avez des questions concernant les risques associés au feu, n'hésitez pas à contacter l'un des membres du service ou contacter moi, cela me fera plaisir de répondre à vos interrogations.

Éric Clément, Directeur  
Service incendie Plaisance  
Rés. : 819-427-9189 Cell. : 819-923-5363  
Courriel : [pompiers.plaisance@videotron.ca](mailto:pompiers.plaisance@videotron.ca)

### **Électricité :**

- Ne pas brancher trop d'appareils sur une même prise pour éviter les surcharges.
- Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la maison! Et éteignez-le toujours avant d'aller au lit!



### **Produits inflammables :**

- Ne conserver que le minimum de produits inflammables à la maison, surtout si on n'en a pas vraiment besoin.
- Entreposer le réservoir de propane à l'extérieur de la maison. Retirer la bouteille si on veut entreposer le BBQ dans la maison ou un garage attenant.



### **Avertisseur de fumée :**

- Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile, idéalement tous les mois. Il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton. Si tout est en ordre, le signal sonore devrait se faire entendre immédiatement.
- Dans le cas d'un avertisseur relié à une centrale de surveillance, procéder à la vérification selon les recommandations du fournisseur.
- Remplacer les piles au moins une fois par année. Éviter les piles rechargeables.
- Ne pas retirer la pile d'un avertisseur qui déclenche trop souvent. Aérer plutôt la pièce ou installer cet avertisseur à un autre endroit.
- Remplacer les avertisseurs tous les dix ans.



### **Extincteurs :**

- Faire vérifier les extincteurs annuellement par un spécialiste et selon les indications du manufacturier. L'étiquette accompagnant l'extincteur indique la date de la dernière vérification.
- Faire vérifier l'extincteur lorsque l'indicateur de pression atteint la zone rouge.
- Faire vérifier et recharger l'extincteur après chaque utilisation.



### **Cheminée :**

- Ramoner la cheminée au moins une fois par année.
- Utiliser un contenant métallique pour disposer de vos cendres. Entreposer à l'extérieur après avoir vidé votre poêle, car les cendres risquent de dégager du monoxyde de carbone (CO).



### **Chandelle :**

- Toujours éteindre les chandelles lorsqu'on quitte une pièce de votre maison.
- Toujours garder les chandelles hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par :

- un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05 et plus spécifiquement la carte 2, par la création d'une Zone résidentielle de moyenne densité du secteur de votation numéro 229 à une partie de la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 211, délimité par la Zone commerciale et résidentielle de haute densité (C-d) à l'ouest, par la rue Ferron au sud, par la rue Huneault et son prolongement à l'est, et au nord par la voie ferrée, tel que montré en annexe A au dit règlement;
- un premier projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro URB 99-04 de sorte qu'il y a des normes de lotissement applicables aux lots non desservis, partiellement desservis et desservis par les services d'aqueduc et d'égout, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du noyau villageois;

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le conseil a adopté;  
-le projet de règlement numéro URB 08-05-14 modifiant le règlement URB 99-05 (zonage);  
  
Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le conseil a adopté; -le projet de règlement numéro URB 08-04-01 modifiant le règlement URB 99-04 (lotissement);
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 12 janvier 2009, à 18h30** bureau municipal situé au 274, rue Desjardins à Plaisance. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlement peuvent être consultés tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au bureau municipal, au 274, rue Desjardins à Plaisance.
4. Le projet de règlement numéro URB 08-05-14 modifiant le règlement URB 99-05 (zonage) et le projet de règlement URB 99-04 (lotissement) contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Description du secteur concerné par le projet de règlement URB 08-05-14;  
  
Le secteur concerné est délimité au nord par la voie ferrée, à l'est par les propriétés contiguës à la rue Guindon, au sud par les rues Desjardins et St- Jean Baptiste, ainsi qu'à l'ouest par la rue St- Jean- Baptiste. La rue Ferron est aussi dans le secteur concerné par ce projet de règlement.  
  
Description du secteur concerné par le projet de règlement URB 08-04-01;  
L'ensemble du territoire de la municipalité.

DONNÉ à Plaisance ce 3<sup>e</sup> jour de décembre deux mille huit.

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

QUE pour l'année fiscale commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les taxes et compensations seront chargées selon les taux suivants :

**Taxes sur la valeur foncière**

1,12\$	Par cent dollars d'évaluation	0,064\$	Par cent dollars d'évaluation
	Taxes générales		Taxes de secteur service de la dette-aqueduc
0,046\$	Par cent dollars d'évaluation		
	Taxes spéciales incendie (auto-pompe)		

**Taxes - Tarification pour services municipaux**

115\$ Tarif - Compensation pour le service d'aqueduc;

75\$ Tarif - Compensation pour le service des égouts;

136\$ Tarif - Compensation pour le service des ordures et du recyclage;

1,18\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (service d'égout et assainissement des eaux);

0,58\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (service de la dette - égout et usine d'épuration);

6,84\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (5<sup>e</sup> Avenue);

QUE ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, à la Mairie, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau (C.M. art. 957).

Donné à Plaisance ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2008.

-----  
Benoit Hébert, Dir. gén./Sec-très.

**CLUB DE L'AMITIÉ DE PLAISANCE**



Le Club de l'Amitié fait relâche jusqu'à la mi-janvier. Il faut se ressourcer et refaire le plein d'énergie. Le bilan de l'année 2008 est très positif. Le calendrier bien rempli de nombreuses activités pour tous les goûts a permis à nos membres de se réunir et de s'impliquer dans leur club. C'est si facile de rester chez soi mais l'intérêt des membres aux événements organisés pour eux est le moteur qui permet à notre organisme de grandir et de remplir son rôle. L'activité par excellence de l'année est évidemment la pièce de théâtre. Bravo! à Madame Suzanne St-Germain Ménard et à sa troupe : Les Pince-sans-rire ainsi qu'aux nombreux bénévoles. Ce projet très rassembleur est une réussite sur toute la ligne. Le rayonnement de cet événement dans toute la Petite-Nation reflète bien le succès d'un travail de plusieurs mois.

Le souper de Noël a aussi permis à une centaine d'ainé(e)s de se régaler et de s'amuser dans une ambiance festive. Merci pour la participation des membres car c'est notre implication qui fait que notre association apporte une couleur importante, celle des aînés, nos bâtisseurs et nos mémoires dans toute la communauté de Plaisance. Je vous souhaite donc pour la nouvelle année un second souffle pour que le Club de l'Amitié soit encore une force capitale et majeure chez-nous. Meilleurs vœux du temps des fêtes et choyez nos aîné(e)s. Ils le méritent!

Georgette Ménard, Présidente



## CALENDRIER 2009



JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**RECYCLAGE**  
**ORDURE**

### FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009 inclusivement pour les festivités du temps des fêtes. Nous en profitons pour vous souhaiter

*Joyeux Noël et Bonne Année 2009 !*

